

3733725

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 12/02/2019
Retour Préfecture : 12/02/2019



AMIENS
C.C.A.S.

Séance du
Lundi 17 décembre 2018

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du lundi 17 décembre 2018

1 – Délégation de votes

2 - Communications de la Vice-présidente.

- Journée régionale interUDCCAS du 15 novembre 2018
- Arrivée du nouveau chargé de mission accessibilité
- Dates des prochains CA de CCAS
- Suite du contrôle de la CRC
- Dispositif grand froid hiver 2018-2019
- Bilan de l'opération Noël solidarité 2018
- Proposition d'une consultation de l'UNCCAS

3 - Procès-verbaux des séances du 1er et 22 octobre 2018. Approbation.

4 - Indemnité de conseil au Trésorier du Grand Amiens et Amendes. Changement de comptable.

5 - Partenariat entre la Ville d'Amiens, le CCAS et l'entreprise Saint Gobain pour l'aménagement d'un logement témoin adapté. 2, route de Rouen. Convention tripartite.

6 - Questions diverses.

Séance présidée par Annie VERRIER, Vice-Présidente

Membres présents :

- Madame Annie VERRIER, Vice-Présidente,
- Madame Françoise BERGER, Administratrice,
- Monsieur Joseph CASILE, Administrateur,
- Monsieur Stéphane POLLAK, Administrateur,
- Madame Maryse DELOISON, Administratrice,
- Monsieur Pierre LACOUR, Administrateur,
- Madame Nathalie LE-CLERCQ, Administratrice,
- Madame Lucienne NOMBO-BAYONNE, Administratrice,
- Monsieur Xavier STAES, Administrateur.

Membres excusés :

- Madame Brigitte FOURÉ, Présidente,
- Monsieur Paul-Eric DÈCLE, Administrateur,
- Monsieur Christian GAY, Administrateur,
- Madame Sonia HAMADI, Administratrice,
- Madame Maryse LION-LEC, Administratrice,
- Madame Raïfah MAKDASSI-FARKOUH, Administratrice.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h40.

1 - Délégations de vote.

Mme VERRIER : « J'ai reçu les excuses de :

- Madame FOURÉ,
- Monsieur DÈCLE,
- Monsieur GAY,
- Madame HAMADI,
- Madame MAKDASSI-FARKOUH,
- Madame LION-LEC. »

2 - Communications de la Vice-présidente.

• Journée régionale interUDCCAS du 15 novembre 2018.

Mme VERRIER : « Cette journée a été un succès avec plus de 130 participants. Nous avons accueilli Madame MARTINEAU, présidente de l'UNCCAS, qui a rappelé le rôle des CCAS dans la mise en place de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Les UDCCAS se sont aussi mobilisées pour préparer le prochain congrès de l'UNCCAS qui aura lieu à Amiens les 3 et 4 octobre 2019.

Enfin les ateliers ont fait le plein, et ont parfaitement répondu aux attentes des participants.

Madame BERGER, vous qui étiez présente, souhaitez-vous dire un mot sur cette journée ? »

Mme BERGER : « Le plan pauvreté qui nous a été exposé était très intéressant. J'ai noté qu'à Lille, il y a une expérimentation « un chez soi d'abord », est-ce que nous envisageons à Amiens d'entreprendre la même expérimentation ? D'autre part, j'ai noté l'une des mesures qui est « garantir au quotidien des droits fondamentaux chez les enfants et augmentation des centres médicaux-sociaux », cependant nous sommes plutôt en diminution. »

Mme VERRIER : « A Amiens, nous avons le « Logement d'Abord » porté par Monsieur LORIC, nous travaillons en équipe, les sujets sont transversaux, les réflexions menées associent ma délégation à celle du logement. D'autre part, pour information, aujourd'hui avait lieu une réunion avec Madame GUERRAUD de l'ARS, dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale, et le sujet du logement a été évoqué. »

Mme BERGER : « En ce qui concerne ce plan de pauvreté, il a été annoncé qu'au niveau national, il y aurait 8 milliards d'euros de dédiés, mais que cela devait partir des territoires. Comment cela va-t-il être réparti ? »

Mme VERRIER : « Nous avons sollicité Monsieur NOBLECOURT pour intervenir sur le temps fort de la journée des acteurs du social du 29 janvier 2019, (journée dédiée cette fois-ci à la jeunesse), il est le délégué ministériel qui a travaillé sur le plan pauvreté. »

Mme GIRARD : « Pour compléter les propos, le CCAS est très impliqué dans le dispositif du Logement d'Abord, un certain nombre de domiciliés du CCAS vont pouvoir accéder à des logements, qui leur sont réservés.

Et en ce qui concerne la question des fonds et des financements, le fait d'avoir rédigé une feuille de route sur l'inclusion des jeunes fait que nous sommes prêts à engager les discussions dès que les réunions commenceront. Peu de villes l'ont faite, ce qui nous met en bonne position pour être soutenu financièrement. Nous avons participé aux groupes de travail des stratégies, nous savions comment cela allait se passer, c'est pourquoi nous avons rédigé en amont cette feuille de route, nous sommes prêts pendant que les autres villes réfléchissent encore. »

Mme VERRIER : « Amiens est perçue comme une ville s'impliquant pleinement, c'est pour cela que, lors de la dernière rencontre avec Monsieur NOBLECOURT à Nantes, ce dernier avait donné un accord de principe pour venir sur Amiens prochainement. »

• **Arrivée du nouveau chargé de mission accessibilité.**

Mme VERRIER : « Un nouveau chargé de mission accessibilité est arrivé début décembre, en remplacement de Juliette CHARLEY. Il se nomme Edouard LAMY et a déjà travaillé au diagnostic d'accessibilité touristique de Dieppe.

Dès son arrivée, il a été mis en contact avec l'ensemble des acteurs de l'accessibilité puisque plusieurs réunions se sont déroulées en vue du dépôt de candidature pour Destination pour Tous : commerces accessibles, santé accessible, cartographie de l'accessibilité, accessibilité de l'offre touristique... »

M. STAES : « Pourquoi le sport n'est-il pas intégré dans le volet de l'accessibilité ? »

Mme GIRARD : « Ce domaine est pris en compte, le groupe de travail initialement prévu avec le service des Sports a été annulé mais la réunion de travail sera reprogrammée. Nous avons également des échanges réguliers avec Handisport qui assiste également aux réunions de travail. »

Mme BERGER : « Amiens est en avance, cela se remarque lorsque nous nous promenons dans différentes villes de France. »

Mme GIRARD : « Nous sommes effectivement l'une des villes les plus accessibles au monde, cela nous paraît normal, mais nous nous en rendons compte lorsque nous faisons la comparaison avec d'autres communes. C'est un réel argument de promotion du territoire. Nous travaillons d'ailleurs pour accueillir, en tant que base arrière, les jeux paralympiques de Paris 2024. Il y a encore des améliorations possibles, comme l'hébergement accessible, mais globalement, les diagnostics des commerces et de la voirie sont positifs. »

Mme VERRIER : « Pour la prochaine séance, il y aura le débat d'orientation budgétaire, mais en fonction du temps restant, il sera peut-être possible de faire un focus sur l'accessibilité dans notre ville. Nous avons une belle ville, nous pouvons en être fiers. »

- **Dates des prochains CA de CCAS.**

Madame VERRIER a proposé les dates suivantes aux administrateurs : les lundis 4 février, 25 mars et 27 mai 2019 à 17h30.

Cependant, certaines dates étant problématiques et afin de faire coordonner ce calendrier avec les autres instances, les prochains Conseils d'Administration du CCAS se tiendront à 17h30 aux dates suivantes :

- *Lundi 11 février 2019*
- *Lundi 25 mars 2019*
- *Lundi 3 juin 2019*

Un mail a été envoyé à l'ensemble des administrateurs pour les en informer.

- **Suite du contrôle de la CRC.**

Mme VERRIER : « Madame le Maire, présidente du CCAS et moi-même, vice-présidente, avons eu un échange avec Monsieur MAGNINO, premier conseiller de la chambre régionale des comptes, le 28 novembre, et le 11 décembre 2018 avec Monsieur Gilles DEMAILLY (président du CCAS de 2013 à mars 2014).

Globalement, le rapport est bon. Nous avons quelques pistes d'amélioration à apporter. Nous attendons le rapport provisoire pour vous le communiquer. Lorsque nous l'aurons, nous serons amenés à formuler des réponses et observations. »

- **Dispositif grand froid hiver 2018-2019.**

Mme VERRIER : « La Ville d'Amiens et son CCAS sont impliqués dans la mise en place d'un dispositif grand froid porté par l'Etat, en collaboration étroite avec les associations locales et les services de la Veille Sociale Départementale. Ce dispositif vise à sensibiliser les Amiénois aux risques liés au froid, et à mettre à l'abri les personnes sans domicile fixe pendant la période hivernale.

Le plan grand froid se traduit sur le territoire amiénois, par l'ouverture ponctuelle, dans le cadre d'un partenariat élargi, de lits temporaires supplémentaires, coordonnée par l'UDAUS, et financée par l'Etat. Les conditions d'ouverture tiennent, comme les années précédentes, aux conditions météorologiques (températures inférieures à 0°) et ont vocation à répondre à des situations d'urgence. Ce dispositif est étroitement associé au 115. En effet, comme chaque année, un appel à la solidarité et l'entraide a été lancé à l'ensemble de la population amiénoise pour le signalement aux services de secours de toute personne en difficulté. Le numéro vert a été diffusé largement pour permettre l'hébergement des plus démunis.

Par ailleurs, conformément aux obligations légales des communes, la ville d'Amiens a ouvert un registre pour recenser les personnes fragiles à secourir en cas de grand froid, et va communiquer pour inciter les Amiénois concernés à s'inscrire.

Ce recensement se fait sur la base du volontariat et les personnes inscrites sont prioritairement contactées en cas de périodes de grand froid. En lien avec le dispositif GEDICOM, des SMS et messages de vigilance et/ou d'alerte sont envoyés aux personnes inscrites et à leurs proches identifiés en cas de déclenchement par le Préfet du Plan grand froid.

A Amiens, l'action va au-delà de la simple mise en œuvre d'un registre. Elle est inscrite dans le Pacte pour le Bien vivre à Amiens et se décline sur le dispositif « un hiver bien entouré » qui a pour objectif de mobiliser par le biais de l'activation des solidarités de voisinage, l'animation d'un réseau de bénévoles et la mobilisation des animateurs du CCAS qui réalisent des visites à domicile.

Les inscriptions sur le registre se sont ouvertes le 19 novembre 2018 et dureront jusqu'au 31 mars 2019. Elles se font en ligne sur le site Amiens.fr soit :

- de façon autonome par les personnes elles-mêmes ou leurs proches, via le lien suivant : <https://demarches.amiens.fr/social/inscription-au-plan-grand-froid/>
- dans l'un des 9 sites multimédias partenaires,
- lors des animations de proximité et des activités programmées,
- lors de la distribution des paniers de Noël,
- par téléphone au numéro vert de l'Ecoute seniors 0 800 60 50 00,
- dans le cadre d'une visite à domicile pour les personnes les plus isolées.

Les associations et institutions partenaires du service personnes âgées et de l'action sociale sont également mobilisées pour accompagner leurs bénéficiaires et adhérents dans la démarche d'inscription en ligne sur le site Amiens.fr.

Lors du plan grand froid 2017-2018, 650 personnes en situation de fragilité se sont inscrites sur le registre des personnes vulnérables.

Le CCAS a en charge la communication auprès du grand public avec la diffusion de plaquettes, et l'information par voie de presse. Il prévoit donc de communiquer notamment :

- dans le JDA (et chaque fois que les températures l'exigeront),
- dans le Courrier Picard (lancement du dispositif),
- sur les panneaux lumineux de la ville,
- par la diffusion de plaquettes « LE GRAND FROID » et d'affiches en format A3 dans les accueils des mairies de secteurs et des SPQ, les centres sociaux, les ateliers multimédias, les comités de quartiers et les bailleurs sociaux,
- par la diffusion de plaquettes « ACCUEIL D'URGENCE » dans les services d'accueil de la Ville et auprès des structures accueillant du public en difficulté (structures d'hébergement d'urgence, associations caritatives, gare, services sociaux du département, CAF, police nationale, police municipale...),
- par la mise en ligne des deux plaquettes sur le site « amiens.fr »,
- par la sensibilisation des personnes se faisant livrer des repas par le Service Personnes âgées du CCAS,
- par la sensibilisation des personnes âgées participant aux animations du CCAS.

La Ville d'Amiens accompagne des associations en charge de l'hébergement des publics les plus fragiles par les subventions annuelles pour un montant total de 227 000 €, à savoir :

- l'Ilôt (la passerelle, l'îlot St-Augustin et la balise sociale),

- l'UDAUS (le SAMU social et le SIAO).

Ces soutiens ne sont pas spécifiquement liés au plan grand froid, mais y concourent. »

Mme GIRARD : « Je souhaite faire une remarque de forme, car la Chambre Régionale des Comptes nous l'a reproché même s'il nous semblait pertinent d'informer les administrateurs. C'est bien la Ville d'Amiens qui donne les subventions sociales, même si au sein du CCAS nous les évoquons pour une parfaite information. Cependant, lors de son contrôle, la CRC nous a dit ne pas comprendre à la lecture de nos rapports ce qui relève de la Ville d'Amiens et ce qui relève du CCAS, cette manière de procéder ne lui est pas familière. Souhaitez-vous que le CCAS continue de vous informer de façon parallèle de ce que fait la Ville d'Amiens et autres, ou devons-nous nous contenter uniquement des actions du CCAS ? D'ailleurs concernant le dispositif Grand Froid, il relève de la compétence communale, mais Madame le Maire l'a délégué au CCAS qui a la connaissance des publics. De ce fait, pour régler ce problème de formalisme, une convention entre la Ville d'Amiens et le CCAS va être rédigée afin que le CCAS puisse gérer le dispositif officiellement. »

Mme BERGER : « Comment sont utilisés les 227 000 € de subventions ? Pourrions-nous avoir un retour quant au nombre d'hébergements, est-il en augmentation, y-a-t-il assez de place ? Les services proposés sont-ils meilleurs ? »

M. STAES : « Le montant des subventions est important, il serait intéressant de savoir ce qui est fait concrètement. »

Mme VERRIER : « Les associations UDAUS et Ilôt nous envoient chaque année leur rapport d'activités, ces derniers sont très précis ; et elles nous invitent à leurs assemblées générales. Lors des derniers échanges, aucune difficulté n'a été relevée en termes d'hébergement. »

Mme GIRARD : « Un point plus précis quant à l'état de l'hébergement sur Amiens pourra vous être présenté au printemps prochain. Globalement le nombre de lits a augmenté. »

M. CASILE : « Il est intéressant également de connaître la fréquentation, si ce sont les mêmes personnes qui viennent chaque année, qui les prend en charges ? Que deviennent-elles ? Tout cela peut se chroniciser. Ce milieu nous est étranger, nous sommes parfois coupés de cette réalité. »

Mme LE-CLERCQ : « Ces associations font tout ce qu'elles peuvent, leurs actions ne sont pas faciles. »

Mme GIRARD : « La passerelle a mis en place un système d'accueil de jour mais également de nuit, où les personnes peuvent s'asseoir au chaud pour se reposer et boire un café. Il y a toute une palette de services qui évolue. »

Mme VERRIER : « L'accueil des personnes possédant un animal pose toujours problème puisque la loi interdit d'héberger les animaux dans ces centres. Ce phénomène n'est pas anecdotique, beaucoup de personnes ne sont pas prêtes à

confier leur animal à un chenil, et nous n'avons pas de solution à leur proposer à ce jour. »

M. LACOUR : « Il faut souligner un autre problème également, ce sont les personnes qui ont des bagages importants (l'ensemble de leurs affaires personnelles), mais qui ne savent pas où les déposer. Et en ces périodes de terrorisme, il y a toujours le risque que quelqu'un dépose un bagage piégé. Y-a-t-il des villes qui ont solutionné ce problème de consigne de bagages ? »

Mme GIRARD : « Des associations caritatives vont être sollicitées pour participer à une réunion avec un organisme qui est en train d'inventer les consignes de demain. »

• Bilan de l'opération Noël solidarité 2018.

Mme VERRIER : « Comme chaque année le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Amiens met en œuvre l'opération Noël Solidarité en faveur des enfants des familles les plus modestes de la commune.

Cette action s'inscrit dans les priorités du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens, et notamment son action développer l'accès au sport et à la culture des publics qui en sont éloignés. L'objectif est d'offrir à ces familles l'occasion de fréquenter des lieux qu'ils n'ont pas toujours l'occasion de visiter : patinoire, cinéma, zoo, piscine, bibliothèque, ludothèque... etc.

La valeur de ce chèque est de 50 € par enfant. Un accompagnement vers le livre est également proposé avec un livre offert pour chaque tranche d'âge.

Cette action est menée en partenariat avec les structures culturelles, sportives, les centres et les mairies de proximité.

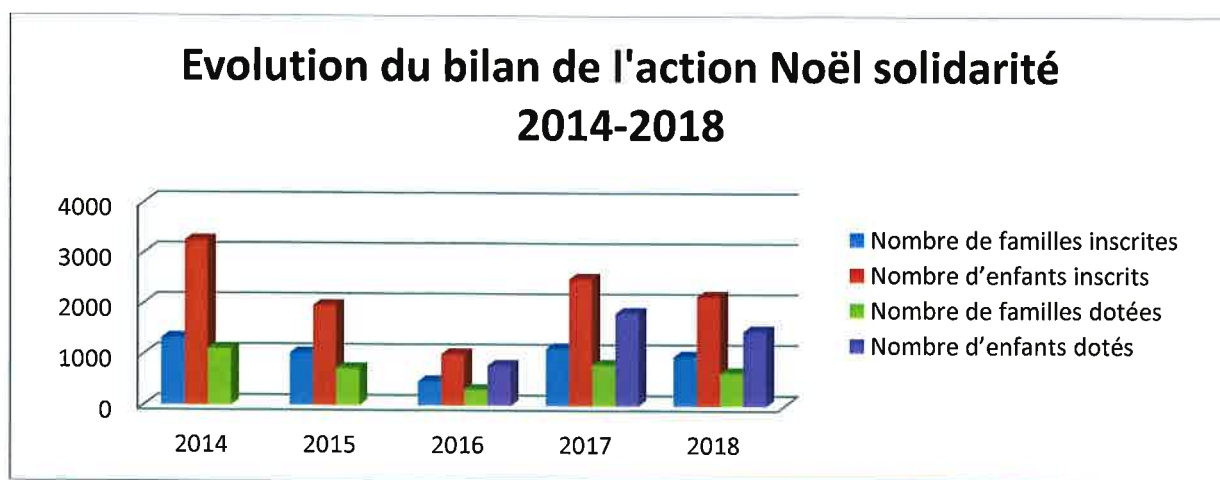
Cette année outre l'orientation des usagers pendant la phase d'inscription, trois centres sociaux de la Ville se sont mobilisés pour proposer 4 dates de sorties collectives à destination des familles (patinoire, piscine, cinéma st-Leu, Zoo). L'objectif est d'améliorer l'utilisation des chèques activités distribués.

En 2017, suite aux efforts réalisés sur la diversité et le contenu des modes de communication, une augmentation de plus de 180% du nombre d'inscrits a été observée passant de 476 à 1122 familles inscrites entre 2016 et 2017.

En 2018, le nombre d'inscrit baisse de 19,3% malgré un plan de communication de qualité et une grande implication du service communication et des bailleurs sociaux. »

Les tableaux et graphiques ci-après ont été présentés aux administrateurs :

Evolution du bilan de l'action Noël solidarité 2014-2018					
	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de familles inscrites	1322	1028	476	1122	971
Nombre d'enfants inscrits	3253	1969	1010	2503	2155
Nombre de familles dotées	1112	728	310	804	650
Nombre d'enfants dotés			787	1826	1473



• **Proposition d'une consultation de l'UNCCAS.**

Mme VERRIER : « Dans le cadre du débat national annoncé par le Président de la République lors de son discours du 10 décembre, l'UNCCAS souhaite aider les CCAS et CIAS à apporter leur contribution. Proches des demandes de la population grâce aux analyses des besoins sociaux qu'ils sont tenus de mener ou grâce à l'accueil et l'accompagnement au quotidien qu'ils proposent aux plus fragiles, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale sont en outre les seules institutions de proximité où travaillent, sur un pied d'égalité, élus locaux et représentants associatifs ou acteurs locaux de la solidarité. Cela leur donne un rôle particulier à jouer, face aux enjeux que rencontre aujourd'hui notre pays.

C'est pourquoi l'UNCCAS propose à ses adhérents, de façon complémentaire à l'opération Mairies Ouvertes lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et l'Association des Petites Villes de France (APVF), d'organiser au cours des trois prochains mois une consultation sur leur territoire (commune ou intercommunalité), dans le cadre d'un conseil d'administration exceptionnel ou d'un conseil d'administration élargi. La délégation générale de l'UNCCAS transmettra les propositions au gouvernement, en réalisant une synthèse destinée à dégager les axes de consensus portés par les CCAS/CIAS et les points en débat.

Les propositions devront répondre à une ou plusieurs des quatre thématiques retenues qui sont :

- *Comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se déplacer, se chauffer, isoler leur logement ?*

- *Comment faire évoluer le lien entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français ?*
- *Comment faire évoluer l'organisation de l'Etat et des collectivités publiques pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces ?*
- *Que signifie être citoyen aujourd'hui ? Comment faire évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté ?*

Si nous acceptons de répondre à l'une ou plusieurs de ces thématiques, nous allons recevoir un questionnaire qu'il faudra remettre au plus tard le 15 mars prochain ; qui permettra de transmettre les propositions recueillies. Il n'y a pas de caractère obligatoire, c'est au bon vouloir de chaque CCAS. Souhaitez-vous que nous participions à cette démarche ? »

Les administrateurs présents à la séance ont donné un avis favorable pour répondre à une ou deux thématiques. Un Doodle pourrait être proposé ultérieurement une fois le questionnaire reçu pour sélectionner les thématiques, et un conseil d'administration exceptionnel pourrait être mis en place pour rédiger les propositions.

3 - Procès-verbaux des séances du 1er et 22 octobre 2018. Approbation.

Mme VERRIER : « Vous avez été destinataires des procès-verbaux des séances du 1^{er} et 22 octobre 2018. Avez-vous des remarques particulières à formuler ? Dans le cas contraire, je vous propose de les adopter. »

Adopté à l'unanimité

4 - Indemnité de conseil au Trésorier du Grand Amiens et Amendes. Changement de comptable.

Mme VERRIER : « L'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 prévoit que les comptables publics peuvent fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et percevoir à ce titre une indemnité dite de «conseil». Ce même arrêté précise que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat et qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable. Le nouveau trésorier ayant pris ses fonctions au 1er janvier 2018, il convient donc de délibérer. Il est à noter que le montant de l'indemnité est calculé selon un barème prévu par l'arrêté ministériel précité. En 2017, elle était de 710 € et en 2018 elle serait de 714,88 €. Y-a-t' il des administrateurs qui s'opposent, qui s'abstiennent ? »

Adopté à l'unanimité

5 - Partenariat entre la Ville d'Amiens, le CCAS et l'entreprise Saint Gobain pour l'aménagement d'un logement témoin adapté. 2, route de Rouen. Convention tripartite.

Mme VERRIER : « Dans le cadre du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens, et notamment son action n°1 "Créer un logement témoin totalement accessible", la Ville d'Amiens et le CCAS réalise un logement témoin adapté dans l'ancien logement de fonction de l'école Beauvais, situé 2, route de Rouen. »

Mme GIRARD : « Les peintures et les aménagements de travaux sont quasiment terminés, les meubles pourraient être installés à partir du 15 janvier prochain. Les travaux sont de qualité. »

Mme LE-CLERCQ : « C'est le secteur Sud qui s'occupe des travaux, je les félicite de cette réalisation. »

Mme VERRIER : « Grâce à Madame GIRARD, l'entreprise privée Saint Gobain, en tant que mécène, se propose de soutenir le projet en installant du mobilier, notamment une cuisine équipée et une salle d'eau et en mettant à disposition des aides techniques à titre gracieux (poses et matériels fournis). En contrepartie, le CCAS d'Amiens doit s'engager à mettre les logos des enseignes contributrices sur un panneau à l'intérieur du logement ; mettre à disposition le local sur demande de l'entreprise, au maximum 6 fois par an et avec le respect d'un délai de prévenance de 3 semaines avant l'événement, pour y réaliser des formations auprès des professionnels locaux de l'habitat ; et présenter le logement, et le dispositif des aides techniques ou tous autres sujets relatifs à ce logement, auprès de partenaires de l'entreprise. C'est une belle opportunité pour le CCAS de montrer qu'il existe des solutions peu coûteuses qui peuvent permettre aux personnes de rester chez elles et de sécuriser leur habitat. »

Mme GIRARD : « C'est une excellente opération puisque sur les 120 000 € de travaux prévus pour le rez-de-chaussée, grâce au mécénat, cela nous coûte moins de 5 000 € d'investissement. De plus, les acteurs du territoire sont très demandeurs pour le visiter et l'utiliser. Il existe une réelle demande d'outils d'adaptation de l'habitat pour les personnes vieillissantes ou en situation de handicap. Il y a également un deuxième partenariat en cours de négociation dans le but de fournir du petit matériel médical du type fauteuils, à tester par les visiteurs. Le coût de fonctionnement du lieu a été chiffré à 125 000 € par an comprenant le fonctionnement et les charges de personnel, nous sommes également en recherche de partenariat et de mécénat pour aider au financement du fonctionnement, tout cela dans le but de réaliser une opération quasi nulle en termes de coût. »

M. STAES : « Comment le logement sera-t-il visitable ? »

Mme GIRARD : « Il y aura en journée une personne présente, un accueil. Le logement a également vocation à servir de lieu de formation. Il y a toute une série d'acteurs à former (les associations, les aidants, les services du CCAS et toute autre personne souhaitant adapter son logement). Le concept tend plus sur un programme d'animation et de sensibilisation avec des temps de formation structurés sous la forme de session, et cela sur inscription. Un encart d'information a été mis dans le Guide des animations seniors. »

M. POLLAK : « Ce dispositif est-il mis en place également pour des adaptations en lien avec les handicaps ? »

Mme VERRIER : « Tout à fait, pour le matériel, cela sera vu avec les différents partenaires. Il est prévu l'adaptation des meubles, les prises de courant, les

chemins lumineux, les bacs de douche... Le but est de donner des idées, c'est une démarche de prévention. »

Mme GIRARD : « Pour répondre à la question sur le handicap, le lieu s'adresse et est ouvert à tous, le but est que ce lieu serve à sensibiliser, lors de séances d'information et de formation, des personnes mais aussi des professionnels médicaux, paramédicaux, des architectes, l'APF France Handicap aussi par exemple.

Mme VERRIER : « Je vous propose donc, d'une part, d'approuver la convention tripartite à intervenir pour la mise en œuvre de ce logement témoin et, d'autre part, de m'autoriser à la signer. Y-a-t' il des administrateurs qui s'opposent, qui s'abstiennent ? »

Adopté à l'unanimité

6 - Questions diverses.

Mme NOMBO-BAYONNE : « Je souhaite prendre la parole afin de vous donner mon ressenti. Je viens au conseil d'administration et ne souhaite pas manquer ces réunions car j'y tiens. Ma vie et mon travail ont fait ce que je suis et expliquent pourquoi je suis parmi vous. J'ai eu 6 enfants, j'en ai perdu un, les autres ont très bien réussi (juristes, informaticien, hôtesse de l'air, acheteuse en hôpital). Je me suis donnée de la peine. J'ai quitté l'Afrique parce que j'avais des projets, la France était mon rêve. Je suis avec vous, je suis arrivée avec des projets en lien avec la précarité, qui me tenaient à cœur, car je vis moi-même dans la précarité. Si je n'étais pas débrouillarde, je ne serais pas avec vous. Je sais ce qu'est une ristourne, je sais ce que c'est d'acheter pour revendre. Toutes les personnes que j'ai accompagnées depuis 1995 sont dans la précarité. Je suis dans une association qui a vécu jusqu'ici parce que j'en suis la présidente et que lorsque je frappe du poing sur la table, ou que je veux dire quelque chose, les gens me comprennent et m'écoutent. Je suis venue dans votre groupe, j'aurais voulu que l'on me prenne un peu la main pour me guider car ce n'est pas évident d'intégrer un grand groupe comme celui-ci. Je ne regrette pas, j'ai appris beaucoup de choses. Mais comme dit l'expression « redonner ses lettres de noblesse » j'aimerais que l'on me remette ma noblesse, ma grandeur parce que je sais ce que c'est de travailler et d'accompagner, je sais quoi mettre dans le mot précarité. J'ai accompagné Madame FOURÉ car je sais que c'est une grande dame qui a du cœur, de l'écoute... J'aime le terrain, j'aime décortiquer. L'année dernière, j'ai monté un projet avec une famille qui avait un logement inadapté, et des difficultés financières. Mon directeur a pris cette mère de famille de 4 enfants en contrat aidé. Aujourd'hui, elle est en deuxième année d'études et se prépare pour travailler en tant que moniteur éducateur. J'ai managé ce projet avec 3 associations. Aujourd'hui cette famille a un nouveau logement, et un travail, voilà un exemple concret. Des exemples j'en ai plusieurs. Je suis très fière d'être ici avec vous, croyez-moi, des capacités j'en ai, mais à un moment donné, il faut savoir écouter, regarder. Je sais marcher sur une poutre depuis mes 2 ans. Voilà ce que j'avais à dire. J'aimerais que l'on me redonne ma crédibilité. Je n'aime pas entendre « Lucienne n'a rien fait ». Je suis venue avec une volonté, c'est de travailler sur le handicap social, car je suis éducatrice spécialisée, je vois des enfants qui ne méritent pas d'être dans ces lieux, qui sont là car ils n'ont pas été pris en charge à temps. Dès que je suis arrivée, je vous ai

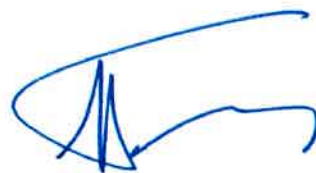
dit qu'il y avait un groupe pour lequel il me paraissait nécessaire de travailler, ce sont les petits salaires. Cela me paraît difficile pour ces personnes, nous risquons de former des nouveaux chômeurs ou des personnes qui poseront des problèmes. Je l'ai dit il y a 5 ans, il faut travailler sur ce groupe. Voilà ce que je voulais dire. »

En ce qui concerne mon projet avec vous, je ressens un petit échec, mais je ne regrette pas.

Mme VERRIER : « Il est important de dire ce que l'on pense. Ce que j'entends, c'est que tu peux t'autoriser à le dire dans notre groupe, je pense que c'est bon signe parce que l'on est tous ensemble, tous différents avec notre parcours de vie, et tu as certainement la modestie de ne pas exposer tout ce que tu peux faire pour les autres. Il est évident que tu as ta place dans le groupe, chacun d'entre nous à sa place dans ce groupe, avec toutes nos différences. Nous en parlions tout à l'heure, notamment concernant la proposition de remonter des éléments du terrain à l'UNCCAS, ton expérience et les éléments que tu donnes sont des choses très importantes, nous avons besoin de toutes ces informations. Si tu es d'accord et si tu as le temps, comme pour vous autres, nous pourrions en janvier lors d'une réunion de travail mettre en commun nos informations et faire remonter les éléments au plus haut niveau. C'est tout l'intérêt de notre groupe. »

Madame VERRIER a levé la séance à 19h04 et a donné rendez-vous aux administrateurs le lundi 11 février 2019, en salle de l'Horloge à 17h30.

La Vice-présidente



Mme VERRIER